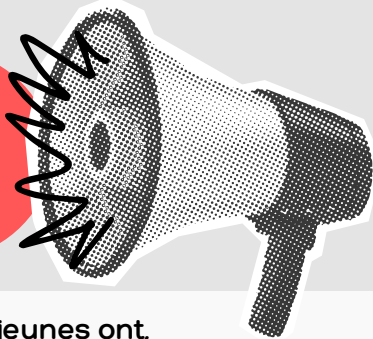


LES JEUNES ONT BESOIN D'ALLIÉ-ES COMME VOUS POUR FAIRE RESPECTER LEURS DROITS!



Les jeunes placés-es sont considérés-es comme les personnes les plus vulnérables de notre société.


Ces jeunes ont, pour la plupart, vécu des événements traumatiques où leurs droits n'ont pas été respectés.

Une majorité a une histoire de traumatismes multiples.

**LES LIEUX QUI ONT
POUR OBJECTIF
DE LES PROTÉGER
DOIVENT ÊTRE**



Un endroit où l'on prend soin d'eux
Un lieu de sécurité émotionnelle, où ils et elles retrouvent parfois, pour la première fois, des adultes alliés-es.



SOYONS CES ALLIÉ-ES! CONNAISSONS ET PROTÉGEONS LEURS DROITS.

RAPPEL DES DROITS DES JEUNES PLACÉ·ES



- Les jeunes ont le droit de **communiquer avec leurs proches**;
- Les jeunes ont le droit d'être **informé·es et entendu·es**;
- L'isolement et la contention **ne peuvent pas être utilisés pour punir** ou si des règles n'ont pas été respectées. Ces mesures disciplinaires peuvent être **utilisées seulement** pour **protéger** le ou la jeune ou pour **protéger les personnes** qui se trouvent autour;
- Les jeunes ont le droit d'être **consulté·es avant de changer de milieu de vie**;
- Les jeunes **doivent être traité·es avec respect, courtoisie et dignité**.

**POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE
SUR LES DROITS DES JEUNES**



Communiquez avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au :
1 800 361-6477 ou visitez le : www.cdpedj.qc.ca

